



**Dispositifs, partenaires & outils pour les
projets de plantations de bois d'œuvre**
Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC

Avril
2020



GUIDE À DESTINATION DU SECTEUR PRIVÉ

Avant-propos

Ce **Guide des partenaires, outils et dispositifs d'appui technique et financier pour le développement de projets de bois d'œuvre diversifiés dans le Bassin du Congo** est destiné aux professionnels et industriels du secteur privé forestier et au-delà, désireux de développer des plantations de bois d'œuvre d'essences locales ou de systèmes complexes pluri-essences, et/ou ayant vocation à apporter des impacts environnementaux et sociaux positifs dans leur zone d'influence.

Ce Guide a pour but d'aider les acteurs du secteur privé à identifier et mieux appréhender les différents dispositifs, programmes et partenaires qui peuvent accompagner financièrement ou techniquement leurs projets de plantation de bois d'œuvre. Il aborde également sommairement les différentes certifications et labels carbone qui peuvent être appliqués à ces projets. Les pays concernés sont les suivants : Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, République Démocratique du Congo (RDC).

Ce Guide est un document généraliste qui n'a pas vocation servir de support technique spécialisé. Pour plus de détail sur certaines thématiques spécifiques, il est recommandé de se référer aux études antérieures réalisées dans le cadre de la même étude, en accès libre sur le site internet de l'ATIBT :

- *Étude d'opportunité du mécanisme REDD+ pour le secteur forestier*¹
- *Étude d'état des lieux de la légalité et des réglementations relatives aux plantations de bois d'œuvre*² (Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, RDC)
- *Étude de Capitalisation des acquis de l'expérience en plantations de bois d'œuvre en Côte d'Ivoire*³

Ce document a été rédigé par ONF International et le CIRAD dans le cadre du projet FLEGT/REDD du FFEM dont l'ATIBT est attributaire.

Auteurs	Anaïs DENARDOU (ONFi); Ghislain JALALY (ONFi)
Coordination	Ghislain JALALY (ONFi)
Experts pays	Cameroun : Vivien ROSSI (CIRAD) Congo et RDC : Éric FORNI (CIRAD) Côte d'Ivoire : Bruno HERAULT (CIRAD) Gabon : Laurent TEILLIER (Sylvafrica)
Validation	Marion CHESNES (CIRAD) ; Gilles MOYNOT (ONFi)

NOTE : Ce guide a été élaboré par le consortium ONFi / CIRAD avec l'assistance de l'ATIBT dans le cadre du projet FLEGT-REDD et a été réalisé avec le soutien financier du FFEM. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du FFEM.

¹ <https://www.atibt.org/fr/atibt-brochure-redd-012017-2/>

² <https://www.atibt.org/wp-content/uploads/2018/09/ATIBT-RAPPORT-ETUDE-REGLEMENTATION-BD.pdf>

³ <https://www.atibt.org/wp-content/uploads/2018/09/ATIBT-RAPPORT-ETUDE-PLANTATION-RCI-BD.pdf>

Liste des abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AEAFFB	Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
ARR	Afforestation, Reforestation and Revegetalisation
BV	Bureau Veritas
CAFI	Initiative pour la forêt d'Afrique centrale
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CO₂	Dioxyde de carbone
DRCF	Direction du Reboisement et Cadastre Forestier
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FSC	Forest Stewardship Council
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FFN	Fonds Forestier National
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GS	Gold Standard
ha	Hectare
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEF	Ministère de l'Économie forestière
MEDD	Ministère de l'Environnement, et du Développement Durable
MINEF	Ministère des eaux et forêts
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune au Cameroun
MOC	Mise en Œuvre Conjointe
OLB	Origine et Légalité des Bois
ONFi	ONF International
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFC	Pan-African Forest Certification
PDD	Project Design Document
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
PIF	Programme d'Investissement Forestier (Côte d'Ivoire)
PNDPF	Programme National de Développement des Plantations Forestières (Cameroun)
PNEFEB	Programme National environnement, Forêts, eaux et biodiversité (RDC)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
PRONAR	Programme National d'Afforestation et de Reboisement
RDC	République Démocratique du Congo

REDD+	Réduction des Émissions résultant de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts, incluant les activités de préservation et de gestion durable des forêts et de renforcement des stocks de carbone forestier
SCS	Scientific Certification Systems
SODEFOR	Société de développement des forêts
TLV	Timber Legality Verification
VCS	Verified Carbon Standard
VCU	Verified Carbon Units
WRI	World Resources Institute
WWF	World Wildlife Fund

Table des matières

Avant-propos	2
Liste des abréviations	3
Table des matières	5
Liste des organismes, dispositifs et outils décrits dans le Guide	6
Introduction.....	8
Les programmes et dispositifs institutionnels nationaux	9
Le Cameroun	10
La République du Congo.....	11
La Côte d'Ivoire.....	13
Le Gabon.....	14
La République démocratique du Congo	15
Les programmes et dispositifs institutionnels internationaux.....	16
Les partenaires leviers financiers	21
Les dispositifs de subventions (Bailleurs de fonds, Fondations, PPP).....	21
Les fonds d'investissement : fonds d'impact et fonds « verts »	33
Les standards carbone.....	38
Les partenaires et outils techniques	43
Les centres de recherche, associations et organismes de la société civile	43
Les outils techniques (hors certifications).....	48
Les partenaires et bureaux d'études techniques du secteur privé	52
Les certifications forestières	53
Les certifications de gestion durable des forêts.....	54
Les certifications de légalité du bois	57

Liste des organismes, dispositifs et outils décrits dans le Guide

Organisme / Programme / Dispositif	Page
Les programmes et dispositifs institutionnels nationaux	9
PNDPF	10
ProNAR	11
PIF	13
PNEFEB-2	15
Les programmes et dispositifs institutionnels internationaux	16
CAFI	17
REDD+	18
Les leviers financiers	21
Les dispositifs de subventions (Bailleurs de fonds, Fondations, PPP)	21
AFD	22
Banque mondiale	23
DevloPPP	24
FFEM	25
GIZ	26
KFW	28
Precious Forest Foundation	29
Union européenne	31
Les fonds d'investissement : fonds d'impact et fonds « verts »	33
FISEA	34
Land Degradation Neutrality Fund	35
NatureVest	36
Proparco	37
Les standards carbone	38
Gold Standard	39
Mécanismes de Développement Propre (MDP)	40
Plan Vivo	41
REDD+	18
Verra – VCS	42

Organisme / Programme / Dispositif	Page
Les partenaires et outils techniques	43
Les centres de recherche, associations et organismes de la société civile	43
CIRAD	44
Nature+	45
Nitidae	46
WWF	47
Les outils techniques (hors certifications)	48
Programme PAMOFOR	46
ForestInnov	44
Forland	49
Guide de sylviculture	45
PPECF	50
TerraMatch	51
Les certifications forestières	53
Les certifications de gestion durable des forêts	54
FSC	55
PAFC	56
Les certifications de légalité du bois	57
OLB (Origine et Légalité des Bois) – Bureau Véritas	57
TLV (Timber Legality Verification)	58
LegalSource™	58

Introduction

Le secteur forestier privé est un acteur potentiel majeur de la gestion durable des forêts tropicales et du développement socio-économique des pays producteurs de bois. La demande grandissante de transparence et d'impact environnemental et social dans la filière bois d'œuvre, tant de la part des pays producteurs et importateurs, que des distributeurs et consommateurs finaux, va contribuer à faire évoluer le modèle des concessions forestières en vue de faire de la forêt tropicale humide un levier durable du développement des populations et des territoires, d'assurer la diversification des activités ayant pour but de sécuriser la ressource bois, de restaurer les forêts dégradées et de protéger les forêts non-attribuées.

Les plantations de bois d'œuvre innovantes peuvent être un levier d'impact environnemental et social significatif, en particulier les plantations utilisant des essences locales ou de systèmes complexes pluri-essences incluant la participation des populations locales. La diversification en matière de plantations de bois d'œuvre et la recherche d'une vraie plus-value environnementale et sociale offrent des opportunités multiples pour le secteur privé forestier et pour le secteur forêt dans son ensemble :

- Les modèles de plantations, d'itinéraires techniques, de montages et de partenariats économiques et financiers sont multiples et peuvent amener de vraies dynamiques d'innovation, de développement et de diversification économique pour les entreprises du secteur. Une meilleure intégration dans les tissus socio-économiques locaux et dans les écosystèmes forestiers développe une dynamique vertueuse pour les développeurs de plantations. En plus de répondre à des marchés complémentaires, elle peut offrir une meilleure visibilité locale et internationale et améliorer les relations de l'entreprise localement, avec l'appui de nouveaux partenariats techniques et financiers.
- La diversification des essences plantées, lorsqu'elle est bien gérée, peut notamment améliorer la résilience des plantations (aux événements climatiques extrêmes ou aux ravageurs par exemple), et réduire les risques phyto-pathologiques ou les répartir sur plusieurs essences.
- Les retours d'expérience, démonstrateurs, (outils de cartographie, suivi, sécurisation du foncier, etc.) et les guides de sylviculture spécialisés se développent de plus en plus, permettant de planifier de manière plus rationnelle les investissements forestiers impliquant des essences diversifiées. De multiples partenaires techniques et financiers sont d'ailleurs demandeurs de collaboration avec le secteur privé forestier.
- Les impacts sociaux et environnementaux potentiels de tels projets de plantations sont significatifs, tant en termes de diversification et sécurisation des revenus et de l'approvisionnement pour les communautés et les échelons nationaux, que de lutte contre la déforestation et la protection de la biodiversité par exemple.
- L'innovation en matière d'essences plantées accompagnée d'une gestion maîtrisée est susceptible, dans beaucoup de cas, d'apporter une meilleure performance en termes de séquestration carbone et dans certains cas de générer des revenus supplémentaires via les systèmes de paiements pour services environnementaux (REDD+ par exemple), incluant les marchés carbone. Plus généralement, les projets forestiers innovants et/ou à forte plus-value environnementale et sociale peuvent avoir accès à des subventions ou des financements spécifiques (bailleurs internationaux et fondations, fonds verts et fonds d'impact, etc.) et/ou bénéficier des initiatives internationales telles que REDD+ ou FLEGT.

Les programmes et dispositifs institutionnels nationaux

Les programmes et dispositifs institutionnels nationaux dont peuvent bénéficier les projets de plantations forestières de bois d'œuvre impliquant le secteur privé sont énumérés dans cette section.

Programme/ Dispositif	Organisations porteuses de l'initiative	Cameroun	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	RDC	Page
PNDPF	MINFOF (Cameroun)	X					10
ProNAR	MINEF (Congo)		X				11
PIF⁴	Banque mondiale et Banque africaine de développement			X			13
PNEFEB-2	MEDD (RDC)					X	14

⁴ Le PIF est un programme régional, mais au Congo et en RDC il cible surtout les plantations agro-forestières et bois-énergie. C'est pourquoi il n'est évoqué que dans la section relative à la Côte d'Ivoire dans le cadre de ce Guide.

Le Cameroun

Le contexte national

Au Cameroun, l'ANAFOR (Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier) est en charge des missions de reboisement. Elle a le statut de société à capital public et est placée sous la tutelle technique du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et sous la tutelle financière du Ministère en charge des finances.

L'ANAFOR est l'interlocuteur institutionnel privilégié pour un projet de plantation. L'État possède des terres dans des réserves forestières prévues pour la mise en place de plantations. Parmi ces terres, une superficie de 230 422 ha a été transférée à l'ANAFOR. Il peut donc fournir à la fois un site de plantation et des plants. Cependant, la sécurité foncière n'est pas totale.

Actuellement, le Programme d'Appui à la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural-volets forêt et environnement de la GIZ (GIZ/ProFE) soutient notamment le MINFOF et en particulier l'ANAFOR.

Les programmes et dispositifs nationaux

Un Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF) est en préparation et pourrait constituer un support intéressant pour le développement de plantations bois d'œuvre diversifiées. Une version provisoire a été produite par le MINFOF en 2019, mais reste en développement sans délai établi pour sa finalisation et son adoption.

La République du Congo

Le contexte national

Au Congo, l'institution nationale en charge de la gestion des forêts est le Ministère de l'Économie Forestière (MEF). Les activités liées aux plantations forestières sensu stricto sont gérées par le MEF via le Service National de Reboisement (SNR) et le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (ProNAR).

Le SNR a pour mission la mise en œuvre de la politique nationale Congolaise en matière de boisement et reboisement, la production, le conditionnement ainsi que la cession des graines et des jeunes plants, la vulgarisation des techniques sylvicoles et la recherche d'accompagnements pour l'exécution de ses programmes⁵.

Les concessions forestières sont soumises à des plans d'aménagement durable avec des rotations de 20 à 30 ans.

Les programmes et dispositifs nationaux

Le Programme National Afforestation-Reboisement (ProNAR) est financé par l'État Congolais ainsi que par des organismes internationaux (FAO, PNUD), des bailleurs de fonds (Banque mondiale) et des donateurs. Il a un double objectif : tout d'abord de planter un million d'hectares, mais aussi de sécuriser des terres et de les mettre à disposition du secteur privé.

Dans le cadre du ProNAR, la réalisation de 70 % des plantations (i.e. 700 000 ha) revient au secteur privé. L'État congolais, par l'intermédiaire du SNR devrait planter 200 000 ha (i.e. 20%). Les 10% (i.e. 100 000 ha) restants sont à destination des petits planteurs et des communautés villageoises. Les projets issus de partenariats privé/privé et public/privés sont acceptés.

Les projets éligibles au ProNAR peuvent être séparés en sept catégories :

- Les plantations industrielles intensives
- Les plantations agro-industrielles
- Les reboisements de compensation carbone ainsi que de restauration écologique
- Les petites plantations privées qui sont développées soit en liaison avec des petites unités de transformation de bois locales soit autour de centres industriels du secteur bois de grandes envergures
- Les plantations forestières domaniales qui répondent à des besoins locaux ou qui permettent une reconstitution du potentiel en bois d'œuvre
- Les plantations agroforestières
- Les plantations en « série de diversification économique » faites au sein des concessions forestières.

Le ProNAR vise deux types de promoteurs :

⁵ <http://snrcongo.free.fr/>

(1) les petits planteurs développant des plantations de moins de 1 000 ha, avec une avance maximale totale de 2,5 millions XAF.

(2) les promoteurs industriels privés pouvant développer plus de 1 000 ha de plantations forestières (et/ou 500 000 plants)

Pour bénéficier de l'aide du ProNAR, un simple dossier administratif suffit (une fiche de présentation du site et du promoteur, une lettre de motivation adressée au Ministre de tutelle et une fiche des espèces à produire et/ou à planter) et un engagement à respecter les obligations du ProNAR (clarifier l'organisation du travail, plants d'essences exotiques et locales, appliquer les directives techniques du ProNAR et rétrocéder 30% des plants produits, et rembourser le prêt à partir du sixième mois après la réception du matériel du ProNAR jusqu'à concurrence du montant octroyé).

La Côte d'Ivoire

Le contexte national

La société de développement des forêts (SODEFOR) est la société d'État en charge de la gestion et de la conservation des forêts du domaine forestier permanent de l'État. Elle est placée sous la tutelle technique et administrative du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF). Elle gère un total de 236 forêts classées.

Dans le domaine rural et depuis la mise en place du Code forestier de 2014, le droit de propriété des arbres est transféré aux propriétaires ou aux personnes possédant des droits coutumiers sur le terrain. Cependant, les pratiques locales sont encore souvent non conformes avec le code forestier et les questions de propriétés foncières sont encore source de conflits⁶.

Des Périmètres d'Exploitation Forestière délimitent des zones dans lesquelles sont effectuées l'exploitation forestière par les concessionnaires. Depuis 1994, les exploitants forestiers doivent participer au reboisement du pays de manière proportionnelle au volume de bois qu'ils exploitent.

Depuis 2006, l'UE accompagne la Côte d'Ivoire, via un appui budgétaire de 30-40 millions d'euros, dans la mise en œuvre de la loi de sécurisation foncière.

Les programmes et dispositifs nationaux

En vue de la mise en œuvre du processus REDD+, la Côte d'Ivoire bénéficie depuis 2015, d'un financement du fonds d'investissement climatique de 24 millions de dollars dans le but de mettre en œuvre un Programme d'Investissement Forestier (PIF) administré par la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement.

Le PIF a pour objectifs de : restaurer la productivité des ressources forestières et inciter leur gestion durable, sécuriser le régime foncier et mettre en œuvre l'agriculture zéro déforestation. Parmi les quatre objectifs spécifiques du programme, on trouve la relance des plantations forestières, celle-ci permettant d'augmenter la production de bois d'œuvre et ainsi réduire la pression sur les forêts naturelles. Le programme vise également à sécuriser la propriété foncière et mettre en place un dispositif de paiement pour services environnementaux. Les deux régions principalement ciblées par le PIF sont la zone Centre et la zone Sud-Ouest.

La première phase du PIF a été lancée en 2018 pour une durée de 5 ans. Une deuxième phase, s'appuyant sur les acquis de la première est prévue par la suite. Si la première phase n'apporte pas directement d'appui aux plantations sylvicoles du secteur privé, elle prévoit cependant le développement de plantations-pilotes à vocation bois-énergie et bois d'œuvre dans le Domaine Rural et dans certaines Forêts classées, avec l'« adaptation de l'industrie aux bois de plantation » lors de la deuxième phase (2023 au plus tôt).

⁶ Étude de capitalisation des acquis de l'expérience en plantations de bois d'œuvre en Côte d'Ivoire. Rapport d'étude FRM Ingénierie, Jean-François Chevalier.

Le Gabon

Le contexte national

Au Gabon, les activités liées aux reboisements sont gérées par le Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, des Objectifs de Développement Durable et du Plan d'Affectation des Terres (MEF), via le Programme de reboisement et d'agroforesterie (PIF - projet terminé) et l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB).

Les programmes et dispositifs nationaux

À ce stade il n'existe pas au Gabon de programme national applicable spécifiquement aux plantations bois d'œuvre du secteur privé.

La République démocratique du Congo

Le contexte national

En RDC, les activités liées aux reboisements sont gérées par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) via le FFN (Fonds Forestier National) ou le Programme National environnement, Forêts, eaux et biodiversité 2^{ème} génération (PNEFEB-2 ; 2014-2023).

Les programmes et dispositifs nationaux

Le FFN a pour mission d'assurer, sur l'ensemble du territoire national, le financement des opérations forestières (reboisement, aménagement) ainsi et de toute opération contribuant à la reconstitution du Capital Forestier⁷. Le PNEFEB-2 s'articule autour de 5 axes stratégiques, alignés sur les directives de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale, dont la gestion des ressources forestières, la protection de l'environnement et la conservation de la diversité biologique pour un horizon de 10 ans.

Ces programmes n'apportent cependant pas directement d'appui aux plantations sylvicoles du secteur privé.

⁷ ffngouv.cd

Les programmes et dispositifs institutionnels internationaux

Les programmes et dispositifs institutionnels internationaux dont peuvent bénéficier les projets de plantations forestières impliquant le secteur privé dans le Bassin du Congo sont énumérés dans cette section.

Il est à noter que le mécanisme REDD+ peut générer des crédits carbone qui peuvent être échangés sur les marchés volontaires (Verra-VCS en particulier, voir les Standards carbone p.38 et suivantes).

Programme/ Dispositif	Organisations porteuses de l'initiative	Cameroun	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	RDC	Page
CAFI	Partenariat collaboratif	X	X		X	X	17
REDD+	CCNUCC (ONU)		X	X	X	X	18

Une *Étude d'opportunité du mécanisme REDD+ pour le secteur forestier privé*, qui détaille de façon plus poussée le mécanisme REDD+ ainsi que les marchés carbone, est disponible au téléchargement sur le site internet de l'ATIBT⁸.

⁸ <https://www.atibt.org/fr/atibt-brochure-redd-012017-2/>

Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI)	
Type d'intervention	Appels d'offres et programmes à l'échelle nationale portés par les agences d'implémentation et la Société civile. Les entreprises privées du secteur forestier peuvent être impliquées comme partenaires techniques dans les projets.
Description du dispositif	L'initiative CAFI a pour objectif de reconnaître la valeur de la forêt d'Afrique Centrale et de la préserver afin d'atténuer le changement climatique et de lutter contre la pauvreté. Chaque pays a émis une lettre d'intention permettant de mettre en place des fonds dédiés. Les activités soutenues dépendent de chaque pays et de son contexte.
Organisations partenaires	Le CAFI est un partenariat collaboratif entre le PNUD, la FAO, la Banque mondiale, les pays d'Afrique centrale (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo), une coalition de 7 bailleurs (Allemagne, Corée du Sud, France, Norvège, Pays-Bas, Royaume Uni et Union européenne) et le Brésil comme partenaire Sud-Sud.
Budget et durée	Période : 2015-2025 Objectif de capitalisation initiale d'au moins 500 millions USD. 275 millions USD ont déjà été capitalisés pour 6 pays Trois pays ont déjà mis en œuvre leurs cadres nationaux d'investissements (Congo, Gabon et RDC) et signé leur lettre d'intention avec le CAFI. La contribution pour le Congo est de 65 millions de dollars, 180 millions pour le Gabon et 200 millions pour la RDC. Un million de dollars ont été alloués au Cameroun pour préparer son cadre national d'investissement. La RDC met en œuvre 15 programmes, le Gabon en met en œuvre un mais 4 sont en préparation.
Pays éligibles	Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, RDC, Guinée Équatoriale
Critères d'éligibilité	Dépend des programmes mis en place par les pays
Plus d'informations	https://www.cafi.org/

Réduction des Émissions résultant de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (REDD+)	
Type d'intervention	Ensemble de mécanismes de finance environnementale permettant notamment aux pays et projets de générer des crédits échangeables et monnayables.
Description du dispositif	<p>REDD+ est un mécanisme international qui a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en voie de développement. Pour cela, elle s'appuie notamment sur un système incitatif de paiements aux résultats. Une particularité centrale de REDD+ est l'approche par échelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pays bénéficiaires s'engagent volontairement une stratégie nationale de réduction des émissions, et seront rémunérés pour toutes réductions des émissions enregistrées par rapport à un niveau de référence. Les engagements, modalités, budgets et calendriers sont spécifiques aux pays. • Par ailleurs, des projets menés par des communautés, des ONG, des acteurs du secteur privé ou le gouvernement local, peuvent être rémunérés soit dans le cadre de la stratégie nationale REDD+ du pays, soit générer des crédits carbone directement échangeables sur les marchés volontaires. <p>Les liens entre les échelles pays et projet sont généralement définis dans le cadre des stratégies nationales REDD+ et gérés par les cellules de coordination REDD+.</p>
Organisations partenaires	Les financements proviennent soit des accords internationaux de lutte contre le changement climatique (accords multilatéraux), soit des marchés volontaires des crédits carbones. Parmi les partenariats de financement on trouve notamment le Partenariat REDD+, le programme ONU-REDD (collaboration entre la FAO, le PNUD et le PNUE, financée par les pays, par exemple Danemark et Espagne) qui apporte une assistance technique aux pays qui s'engagent dans les processus REDD+, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF, administré par la Banque mondiale), le Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF – partenariat entre la Banque mondiale et diverses banques de coopération), le Fonds Vert pour le Climat (GCF), la BioCarbonFund Initiative for Sustainable Forest Landscapes (BioCarbonFund ISFL), administré par la Banque mondiale), etc.
Budget et durée	Les pays et projets sont compensés financièrement pour les réduction des émissions liées à la déforestation et dégradation par rapport à un niveau de référence.
Pays éligibles	Parmi les pays-cibles de l'étude : Côte d'Ivoire, Gabon et RDC

<p>Critères d'éligibilité</p>	<p>Le champ d'application du mécanisme REDD+ est défini comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions résultant du déboisement et/ou de la dégradation des forêts (REDD) • Conservation des stocks de carbone forestier • Gestion durable des forêts (IFM : Improved Forest Management). Les plantations d'enrichissement peuvent rentrer dans cette catégorie • Augmentation des stocks de carbone forestier (A/R : Afforestation / Reforestation ou Boisement / Reboisement), qui sont des projets de boisement, reboisement ou de revégétalisation de zones non forestières avec des restrictions quant aux essences utilisées. Pour être éligibles, il est demandé de prouver que les terres du projet de plantation sont déforestées depuis une durée minimale qui varie suivant les standards de vérifications utilisés. Les plantations à but commercial doivent mentionner l'exploitation dans les risques du projet. <p><u>Fonctionnement</u> : Tout projet REDD+ doit se faire en communication avec les projets REDD+ d'échelle supérieure (sous-nationale ou nationale) ou les organes nationaux ou sub-nationaux s'ils existent.</p> <p>Pour un projet porté par une entreprise forestière, les émissions évitées doivent être estimées et reportées dans le PDD (Project Design Document), contenant les informations essentielles et détaillées du projet et validé par un auditeur indépendant et rendu public. Afin d'obtenir des crédits carbone échangeables sur le marché volontaire, le projet doit répondre aux standards carbone existants tels que Verra-VCS, CCBS, etc. (voir la section dédiée p.38). Les crédits carbone, émis suite à des vérifications périodiques des économies de CO₂ (généralement tous les 5 ans), sont comptabilisés dans un registre public et destinés au marché carbone volontaire.</p> <p>Les entreprises du secteur privé peuvent également être partenaires technique et/ou économique de projets certifiés REDD+ portés par d'autres entités (secteur public, société civile, agences de coopération, instituts de recherche, etc.).</p> <p><u>Important</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès au marché volontaire ne pourra, pour un porteur de projet, être fait que si la stratégie nationale REDD+ le permet. Sinon, le projet ne sera éligible qu'au système de paiements et partage des bénéfices prévus dans la stratégie nationale ou sub-nationale REDD+. • Les projets REDD+ s'inscrivent dans le temps, la première vérification n'intervenant que 4 à 5 ans après la validation du PDD. <p><u>En Côte d'Ivoire</u>, un programme d'achat de 16 millions de tonnes de CO₂ à 5\$ la tonne sur la période 2020-2024 par la Banque mondiale est prévu exclusivement pour les régions du Sud-Ouest (Cavally, Guémon, San Pedro,</p>
--------------------------------------	---

Réduction des Émissions résultant de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (REDD+)	
	<p>Gbôklé, Nawa). Tout projet souhaitant entrer dans ce programme devra suivre, à ses frais, la procédure d'homologation REDD+ dont les critères sont en cours de définition. Ces derniers exigeront entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet doit réaliser une activité qui rentre dans le champ d'action de la REDD+ • Il doit intégrer une volonté de recourir aux crédits carbone • Une étude de faisabilité doit être conduite par le promoteur • Une fois le projet homologué REDD+ les crédits carbone peuvent être mis sur le marché volontaire ou vendus à la Banque mondiale • La REDD+ peut avoir un rôle d'appui technique lors du montage de projet pour appuyer la valorisation de la réduction des émissions
Plus d'informations	<p>https://redd.unfccc.int/</p> <p>REDD+ Côte d'Ivoire : Zana Inzan - ozana.inzan@reddplus.ci</p>


Les partenaires leviers financiers


Il existe plusieurs types d'accompagnement financier pour des projets de plantation. Des partenaires institutionnels ou privés peuvent intervenir pour co-financer les projets portés par le secteur privé.

Les dispositifs de subventions (Bailleurs de fonds, Fondations, PPP)


Les principaux partenaires financiers institutionnels susceptibles d'intervenir sur le secteur forestier dans le Bassin du Congo sont listés ci-dessous (par ordre alphabétique). Les organismes regroupés dans cette section sont les bailleurs de fonds internationaux, les fondations et les dispositifs de partenariats public-privé (PPP). Ils mettent en place des programmes et dispositifs dédiés au développement local et/ou aux impacts environnementaux et sociaux, dans lesquels peuvent éventuellement être impliquées les entreprises du secteur privé forestier.


Organisme	Type d'organisme	Cameroun	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	RDC	Page
AFD	Bailleur de fonds institutionnel	X	X	X	X	X	22
Banque mondiale	Bailleur de fonds institutionnel	X	X	X	X	X	23
DevloPPP	Dispositif de partenariat public-privé (PPP)	X	X	X	X		24
FFEM	Bailleur de fonds institutionnel	X	X	X	X	X	25
GIZ	Assistance technique institutionnelle	X		X		X	26
KFW	Bailleur de fonds institutionnel	X	X	X	X	X	28
Precious Forest Foundation	Fondation	X	X	X	X	X	29
Union Européenne	Bailleur de fonds institutionnel	X	X	X	X	X	31

Agence Française de Développement (AFD)			
Type d'organisme	Bailleur de fonds international	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Description	<p>L'Agence Française de Développement (AFD) est une institution financière publique qui met en œuvre la politique définie par le gouvernement français, agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable. Elle accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. L'AFD intervient en finançant ou accompagnant des programmes dans les différents pays cibles.</p> <p>Au sein du Groupe AFD, Proparco est un fonds d'investissement institutionnel qui est susceptible d'investir dans des projets du secteur privé de taille significative à vocation d'impact environnemental et social (voir p.37), et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) est un instrument financier de la politique française de coopération et de développement, dédié à la protection de l'environnement (voir p.25).</p>		
Interventions spécifiques	<p>Sur le secteur forestier, l'AFD s'est surtout impliquée récemment en répondant aux appels d'offres de la CAFI en RDC et au Congo. La proposition de l'AFD a été retenue par le FONAREDD en RDC sur les thématiques « Programme Gestion Durable des Forêts » et « Gestion Durable de l'Agriculture, politiques réformes ». Les sous-projets associés impliquent le secteur privé comme partenaires techniques dans certaines composantes liées au développement de plantations communautaires.</p> <p>L'AFD reste par ailleurs intéressée par la question forestière dans ses géographies d'intervention. Les entreprises forestières porteuses de projets à fort impact environnemental et social disposant d'une étude de faisabilité peuvent prendre contact avec l'AFD afin d'entamer la discussion sur les possibilités de financement de projets.</p>		
Contacts	<p>Christophe Du CASTEL : ducastel@afd.fr - www.afd.fr</p> <p>Mathieu Schwartzberg : augerschwartzbergm@afd.fr</p>		

Banque mondiale			
Type d'organisme	Bailleur de fonds international	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Description	<p>Le Groupe de la Banque mondiale, avec 189 États membres, est l'une des principales sources à la fois de financement et de savoir à destination des pays en développement. Le groupe est composé de cinq institutions. Ces institutions œuvrent en concert afin de trouver des solutions pour lutter contre la pauvreté, promouvoir un développement durable.</p> <p>La Banque mondiale s'investit, entre autres, en Afrique dans des projets environnementaux et de gestion durable incluant le secteur forestier. De plus, le groupe s'attache à renforcer l'intervention du secteur privé dans les pays en développement.</p>		
Interventions spécifiques	<p>La Banque mondiale finance le projet PAMOFOR en Côte d'Ivoire, visant notamment à la délivrance de certificats fonciers (voir encart spécifique p.46). Les interventions de la Banque mondiale en lien avec le secteur forestier se font cependant au niveau institutionnel et n'impliquent généralement pas directement le secteur privé.</p> <p>Au sein du Groupe Banque mondiale, le fonds d'investissement institutionnel Société financière internationale (SFI ; en anglais : IFC) est susceptible d'investir dans des projets du secteur privé de taille très significative à vocation d'impact environnemental et social.</p>		
Contacts	<p>www.banquemondiale.org</p> <p>Société financière internationale (SFI – en anglais IFC) :</p> <p>https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/multilingual_ext_content/ifc_external_corporate_site/about-ifc-fr</p>		


DeveloPPP		develoPPP.de 	
Type d'organisme	Partenariat public-privé Partenaires : GIZ / DEG	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon
Description et prestations	<p>Des partenariats publics-privés (PPP) peuvent être mis en œuvre pour financer des projets portés par le secteur forestier. L'outil DeveloPPP de la GIZ offre un support technique et financier pour les entreprises qui travaillent ou veulent travailler dans les pays en développement en facilitant les PPP pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre un nouveau produit sur le marché • Expérimenter une innovation technologique • Former le personnel ou les fournisseurs pour améliorer la qualité des produits et services • Augmenter les standards de la chaîne d'approvisionnement pour viser une certification • Partenariat public privé de co-investissement • Jusqu'à deux millions d'euros de co-financement • Stratégie de développement partagée et mise en place au niveau local • Appui technique grâce au savoir-faire des experts de la GIZ ou du DEG • Facilitation des contacts avec les gouvernements locaux et les réseaux <p>En plus de conseils adaptés, l'entreprise bénéficie de l'expertise des partenaires sur le marché régional et d'un accès aux réseaux et décideurs politiques.</p> <p>Parmi les critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet doit contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) fournissant des bénéfices au-delà des intérêts de l'entreprise. • Siège social en Union Européenne ou dans un pays en développement ou émergent de la liste OECD-DAC, avec des activités dans un pays en développement • L'entreprise dispose des ressources financières et humaines suffisantes pour l'idée du projet (CA annuel minimum de 800 000€, > 8 employés, > 2 ans d'existence) • L'entreprise n'est pas à même de mettre en œuvre son projet sans PPP (critère d'additionnalité) • L'entreprise contribue à hauteur de 50% minimum pour le projet. Par ailleurs 100 000 à 2 millions d'euros de financement public en plus de la contribution propre de l'entreprise (50%). Projet sur une durée de 3 ans 		
Contacts	https://www.developpp.de/en/ (incluant Formulaire de candidature en ligne)		


Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)		 FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL	
Type d'organisme	Bailleur de fonds international	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Description	<p>Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) est un instrument financier de la politique française de coopération et de développement, dédié à la protection de l'environnement. Sa mission est de cofinancer des projets à forte composante environnementale, dans les pays en développement et émergents. Depuis 1994, il intervient dans six domaines de l'environnement mondial : biodiversité, changement climatique, eaux internationales, dégradation des terres, polluants chimiques, couche d'ozone stratosphérique. Son pilotage est assuré par un comité interministériel (finances, affaires étrangères, environnement, recherche, agriculture) et l'Agence Française de Développement (AFD). Son secrétariat et sa gestion financière sont confiés à l'AFD. Entre 1994 et 2018, le FFEM a cofinancé 333 projets dans 120 pays, dont 70% sont situés en Afrique et en Méditerranée</p>		
Interventions spécifiques	<p>Le FFEM intervient directement sur les filières bois dans le Bassin du Congo dans des projets multipartenaires, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme P3FAC : partenariat public privé pour gérer durablement les forêts d'Afrique Centrale, visant notamment à : élargir et capitaliser des données sur la dynamique forestière ; étudier les impacts des processus anthropiques, biologiques et écologiques sur la dynamique démographique des populations d'arbres commerciaux et PFNL ; Proposer des actions d'aménagement et d'itinéraires de sylviculture adaptés à différents types de forêts pour assurer une optimisation de la gestion durable; etc. (Financement FFEM : 2 m€ sur 2016-2021) • Projet d'intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+, qui vise à faire contribuer activement le secteur forestier privé à la gestion durable des forêts tropicales et au développement socio-économique des pays producteurs de bois cible par l'implication dans ces mécanismes, dont ce Guide est l'un des nombreux produits (Financement FFEM : 1,5 m€ sur 2013-2020) • Projet DynAfFor dans le cadre général de la conservation de la biodiversité des forêts du bassin du Congo incluant un axe scientifique (améliorer la durabilité des aménagements forestiers), un axe opérationnel (amélioration des pratiques actuelles d'aménagement forestier pour renforcer les calculs d'aménagement et élaborer des outils spécifiques à destination des opérateurs privés pour améliorer le suivi de la dynamique forestière) et un axe de mobilisation des acteurs (Financement FFEM : 2,5 m€ sur 2011-2016) • Programme d'appui à l'écocertification des concessions forestières en Afrique Centrale ECOFORAF (Financement FFEM : 1,5 m€ sur 2010-2013) 		
Contacts	www.ffem.fr/site/ffem https://twitter.com/ffem_fr www.youtube.com/channel/UCoOG52i3AIPdwsdpII47hA ffem@afd.fr		


GIZ (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)		 <p>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH</p>	
Type d'organisme	Assistance technique de la coopération allemande	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Description et prestations	<p>La GIZ est l'agence technique de la Coopération allemande. C'est une institution de grande taille impliquée dans le secteur forestier qui, en plus de l'assistance technique, possède un Département Forêts (IWP) qui développe de nombreuses initiatives (REDD, CAFI, AFR100, etc.), des départements géographiques qui peuvent initier des projets forestiers (Cameroun et RDC), ainsi qu'un département spécialisé dans la création de partenariats public-privé, qui peut accompagner les entreprises du secteur à développer des projets avec les administrations locales.</p> <p>Sur des projets spécifiques, la GIZ propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'assistance technique - de la facilitation au montage de projet et du « développement de projets communs » - localement des enveloppes de subventions sur des budgets limités. <p>La GIZ travaille notamment au Cameroun en appui institutionnel aux Ministère de l'Environnement (MINEPDED) et au Ministère des Forêts (MINFOF), sur le développement des certifications de légalité, des programmes APV-FLEGT et REDD+, ainsi que sur le développement des chaînes de valeur des produits forestiers ligneux et non-ligneux et en appui aux acteurs institutionnels du secteur forêt.</p> <p>En particulier, la Phase 2 du Programme ProFE (Programme Forêt-Environnement, qui vise les Régions Extrême Nord, Nord, Est et Centre) mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED a démarré en janvier 2020 pour une durée de 3 ans, avec des appels à manifestation d'intérêt (AMI) visant les ONG, le secteur privé, les communes forestières ainsi que les échelons décentralisés des administrations pour des projets de restauration et de protection des espaces forestiers, dont les résultats pourraient intéresser le secteur privé forestier.</p> <p>Les deux AMI se clôturent en avril et mai 2020, et peuvent aboutir sur des accompagnements techniques et financiers de projets de plantations impliquant potentiellement le secteur privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre de partenariats dans le cadre d'un fond compétitif de contrepartie pour la réalisation des projets conjoints avec le ProFE pour la promotion des chaînes de valeur du bois, bois énergie, du charbon de bois et des PFNL dans les Régions Extrême Nord, Nord, Est et Centre : le fonds dispose de 1,5 m€ sur 3 ans (2020-2023)</i> - <i>Appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection des Communes partenaires de l'Extrême-Nord, du Nord, du Centre et de l'Est pour l'accompagnement dans l'utilisation durable des ressources forestières et de la biodiversité avec le ProFE (programme également sur 3 ans)</i> <p>Les deux AMI peuvent soutenir des projets qui peuvent faire intervenir le secteur privé. Il est conseillé aux entreprises potentiellement intéressées de se rapprocher de la GIZ à partir de la seconde moitié de mai 2020.</p>		


<p>GIZ (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)</p>	 <p>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH</p>
<p>Contacts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cameroun : Didier Bastin, didier.bastin@giz.de ; https://www.giz.de/en/worldwide/345.html • RDC : giz-kongo-rdc@giz.de; +243 81 08 44 577 ; https://www.giz.de/en/worldwide/348.html • Côte d'Ivoire : giz-cote-ivoire@giz.de ; https://www.giz.de/en/worldwide/346.html

KFW			
Type d'organisme	Bailleur de fonds international	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Description	<p>KFW est une banque de développement publique allemande fondée en 1948. KFW est active sur de nombreuses géographies dont le bassin du Congo. La protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique sont l'une de ses priorités. C'est d'ailleurs l'un des plus grands financeurs pour les projets sur les énergies renouvelables dans les pays en voie de développement. De ce fait, elle investit dans des sujets très variés comme le contrôle de la pollution de l'air et de l'eau et la diminution des émissions de gaz à effet de serre, et notamment sur le sujet forestier pour des programmes de moyenne à grande ampleur.</p>		
Interventions spécifiques	<p>KFW intervient, entre autres, comme financeur du PPECF qui accompagne les entreprises privées du secteur forestier sur les démarches de certification notamment (voir p. 50).</p> <p>Les autres interventions de la KFW en lien avec le secteur forestier se font cependant au niveau institutionnel. La GIZ est l'organisme de la coopération allemande qui gère les dispositifs d'assistance technique et peut travailler plus directement sur le terrain avec le secteur privé.</p>		
Contacts	www.kfw.de		

Precious Forest Foundation			
Type d'organisme	Fondation	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Description et prestations	<p>La Fondation soutient des projets scientifiques qui améliorent l'utilisation durable des forêts tropicales et qui contribuent à leur préservation sur le long terme, dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'intégrité des régions forestières, de la biodiversité et des fonctions climatiques des forêts naturelles et de leur importance comme habitat pour les populations locales • Prise de conscience globale de l'importance des forêts tropicales naturelles en diffusant les connaissances auprès des décideurs <p>Les impacts suivants sont attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion et mise en application du savoir généré en lien avec les dynamiques des forêts tropicales, la biodiversité, le climat et la qualité de vie • Promotion d'une gestion forestière durable et certifiée • Amélioration des qualités de vie des populations locales • Promotion d'innovations ou de recherche-action via des partenariats de recherche Nord-Sud • Promotion d'innovations dans la gestion paysagère, les produits forestiers non ligneux ou les services forestiers • Intégration des résultats de recherche dans les politiques nationales ou le débat global sur la biodiversité, le développement et le climat <p>Les activités pouvant être subventionnées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche innovante et mise en place de projets • Appui à la publication de résultats pratiques • Appui à l'organisation de conférences, événements pour le partage de résultats pratiques • Coûts matériels (sous réserve de justification de la nécessité de ces dépenses) <p>La fondation travaille sur 5 priorités stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion forestière améliorée (aspects pratiques, techniques pour minimiser l'impact sur les forêts et les sols et améliorer la viabilité de l'exploitation) • Biodiversité : étude de l'impact de la gestion forestière sur la richesse spécifique locale, développement de nouvelles technologies et méthodes pour mesurer et protéger la biodiversité 		

<p>Precious Forest Foundation</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions de carbone : recherche appliquée sur les émissions de carbone liée à la gestion forestière • Nouvelles sources de revenus pour la gestion forestière durable : récolte durable de produits forestiers non ligneux, valorisation de bois commerciaux moins connus etc. • Nouveaux instruments financiers et de coopération pour soutenir la gestion forestière durable <p>La fondation finance un à deux tiers du coût total du projet pour un montant maximum d'environ 150 000 €, uniquement pour des projets pour lesquels des financements institutionnels ou de dette long terme (crédit, personnel) ne sont pas possibles.</p>
<p>Contacts</p>	<p>https://precious-forests.foundation/</p> <p>Dossiers de candidature : https://precious-forests.foundation/wp-content/uploads/pff_guidelines_application.zip</p> <p>Candidatures (Allemand, Français ou Anglais) à envoyer à : info@precious-forests.foundation</p>

Union européenne			
Type d'organisme	Bailleur de fonds international	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Description	<p>La programmation des fonds européens à la coopération est financée et mise-en-œuvre en première ligne au-travers des Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) et Programmes Indicatifs Régionaux (PIR) pour l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest. Ces programmes sont multi-annuels et gérés par les Délégations de l'Union européenne dans les pays partenaires. La programmation multi-annuelle actuelle arrivera à son terme à la fin de l'année 2020. Les négociations sur le budget des différents programmes, pour 2021-2027 sont actuellement en cours.</p>		
Interventions spécifiques	<p>Concernant le secteur forestier, la coopération internationale de l'Union européenne gérée depuis Bruxelles concerne surtout le programme APV-FLEGT (Accord de Partenariat Volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'Union européenne), depuis 2003. Les APV établissent un système de vérification de la légalité dans les pays producteurs, doublé d'un système d'autorisations à l'export (dites « autorisations FLEGT »). Les accords sont spécifiques entre chaque pays et l'UE.</p> <p><u>Au Cameroun</u>, l'intervention de l'UE pour le secteur forestier est essentiellement via le programme PAMFOR (Programme d'amélioration de la gouvernance en milieu forestier), dont les principales implications directes pour la production de bois d'œuvre par le secteur privé forestier sur la période 2021-2025 seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place à venir d'une réglementation contraignante quant aux certificats de légalité pour le secteur privé de la production bois d'œuvre. La mise en œuvre se ferait notamment avec l'appui du PPECF (voir p. 50). • Subventions à venir pour des activités de reboisement, notamment pour l'enrichissement des UFA dégradées et des plantations bois d'œuvre en plein. <p><u>Au Congo</u>, le programme d'appui à la gouvernance forestière implique notamment l'appui secteur privé via les syndicats.</p> <p>L'UE travaille également sur la transparence et l'observation indépendante, avec notamment l'appui à venir au portail <i>Open Timber Portal</i> du WRI (https://www.opentimberportal.org/), permettant de centraliser les informations de légalité du bois pour les institutions, les entreprises privées (portail déclaratif) et la société civile (observateurs indépendants).</p> <p>À noter que l'UE finance également des projets ayant trait à la conservation, la restauration et à la protection des zones forestières, en travaillant notamment sur les aspects expérimentaux et de formation, comme par exemple les projets FORETS et « Nouveaux Paysages du Congo » dont le CIFOR est co-attributaire dans la Réserve de Biosphère de Yangambi et Kisangani en RDC.</p>		

<p>Union européenne</p>	
<p>Contacts</p>	<p>https://europa.eu/european-union/</p> <p>Gouvernance APV-FLEGT au Cameroun : https://eeas.europa.eu/delegations/cameroon/11963/documents-de-reference-gouvernance-forestiere-apv-flegt-au-cameroun_fr</p> <p>Délégations-pays : https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr</p> <p>Le Cameroun et l'Union européenne : https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/1016/le-cameroun-et-lunion-europ%C3%A9enne_fr</p>

Les fonds d'investissement : fonds d'impact et fonds « verts »


Les principaux fonds d'investissements « verts » et fonds d'impact environnemental et social susceptibles d'intervenir sur le secteur forestier dans le Bassin du Congo sont listés ci-dessous (par ordre alphabétique). Ces organismes interviennent généralement sous forme de dette (crédits à long-terme) ou de prise de participation (investissement en capital). Le partenariat peut également inclure de l'assistance technique, légale, marketing, etc., suivant le réseau de financement et de partenaires du fonds d'investissement.


Organisme	Type d'organisme	Cameroun	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	RDC	Page
FISEA	Fonds d'investissement « vert »	X	X	X	X	X	34
Land Degradation Neutrality Fund	Fonds d'investissement « vert »	X	X	X	X	X	35
NatureVest	Fonds d'investissement « vert »	X	X	X	X	X	36
Proparco	Fonds d'investissement institutionnel	X	X	X	X	X	37

À noter : certains fonds d'investissement interviennent exclusivement sur des projets agricoles ou agroforestiers dans le Bassin du Congo, et ne sont pas mentionnés dans cette section puisque ne sont traités ici que les projets de plantations de bois d'œuvre *stricto sensu*. C'est le cas par exemple de : Agriculture Financing Initiative (AgriFI) ; Agri3fund ; Farmfit ; Fonds Livelihoods pour l'Agriculture Familiale (L3F) ; &Green ; Fonds Moringa ; TerraGlobal Capital. Pour plus d'information sur ces fonds, on pourra se référer au *Guide pour le montage de projets agroforestiers à destination des entreprises forestières*, également disponible sur le site de internet de l'ATIBT⁹.

⁹ <https://www.atibt.org/fr/guide-pour-le-montage-de-projets-agroforestiers-a-destination-des-entreprises-forestieres/>

FISEA			
Type d'organisme	Fonds d'investissement	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Description et prestations	Fonds d'investissement de finance mixte et d'appui technique financé par l'Agence Française de Développement et Proparco, qui prend des participations en capital minoritaires (1 à 10 millions d'euros) directes ou indirectes (via des fonds d'investissement) et apporte une assistance technique visant à renforcer les capacités de l'entreprise en termes de leadership et organisation, marketing, ressources humaines, gestion financière et fonctions techniques (le fonds est doté de 5 millions d'euros annuels pour l'appui technique). Le fonds vise les entrepreneurs ou promoteurs opérant en Afrique subsaharienne et ayant besoin d'un appui financier pour développer leur activité.		
Contacts	https://www.proparco.fr/fr/page-thematique-axe/fisea		

Land Degradation Neutrality Fund			
Type d'organisme	Fonds d'investissement	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Description et prestations	<p>Fonds d'investissement de finance mixte porté par UNCCD Global Mechanism et Mirova et financé à hauteur d'~100 millions d'euros par : Agence française de développement, Banque européenne d'investissement, Fondation, Fondation de France, Natixis Investment Managers, Garance, Gouvernement du Luxembourg et BNPP Cardif.</p> <p>Type de financement possible : Prêts sur 15 ans pour des montants de plusieurs millions d'euros</p> <p>Le fonds a trois domaines clés d'investissement : Agriculture durable (60% du fonds) ; Foresterie durable (30%) ; Autres secteurs (10%) liés à l'usage des terres (éco-tourisme etc.). Il vise des projets <u>rentables et de grande échelle</u> induisant une valeur ajoutée pour les producteurs et les investisseurs à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des pratiques agricoles augmentant les rendements et la qualité - La certification durable (Fairtrade, Rainforest Alliance ou FSC) - Les paiements pour services écosystémiques comme les crédits carbone - Des équipements de transformation pour les producteurs et la mise en lien des coopératives avec des acheteurs internationaux <p>Le fonds prévoit également une assistance technique qui peut être financée à différentes étapes du projet : un soutien de préinvestissement pour définir le projet, une assistance post-investissement dans la phase d'implémentation pour renforcer les impacts environnementaux et sociaux positifs du projet, un suivi des impacts du projet et le partage d'expériences liées au projet après sa réalisation</p> <p>Critères d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la zéro-dégradation des terres : doit démontrer un bénéfice clair pour la réhabilitation des terres ou la dégradation évitée - Bénéfices liés à d'autres aspects environnementaux dont l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité etc. - Le projet doit directement bénéficier aux communautés locales - Gestion des risques environnementaux et sociaux : des critères E&S robustes sont partie intégrante de l'approche du fonds 		
Contacts	<p>https://www.mirova.com/fr/funds/unlisted/3773/land-degradation-neutrality-fund</p> <p>Contact via https://www.mirova.com/fr/contact</p>		

NatureVest			
Type d'organisme	Fonds d'investissement « vert »	Géographies d'intervention	Toutes
Description et prestations	<p>NatureVest est l'unité d'investissement à impact social de Nature Conservancy. La mission de NatureVest est de créer et exécuter des accords pouvant bénéficier d'investissements dans une grande variété de secteurs dans le monde qui apportent des résultats de conservation et des retours financiers pour les investisseurs. Sa vision est basée sur la conviction que les marchés de capitaux, les entreprises et les gouvernements doivent investir dans la Nature, qui constitue le stock de capital à long terme d'une économie durable, équitable et plus efficace. Ses cinq domaines d'activité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infrastructure écologique pour la gestion des eaux pluviales dans les villes - Marchés de l'eau pour la conservation - Restructuration de la dette pour l'adaptation au climat et la conservation marine - Agriculture durable pour la conservation des habitats - Réhabilitation des paysages <p>Pour cela, NatureVest recherche et structure des investissements qui soutiennent la mission de Conservancy, mobilisent des capitaux de la part d'investisseurs qui cherchent à générer des retours financiers et des résultats de conservation et qui partagent leur expérience avec les communautés d'investissement et de conservation afin d'accélérer la croissance du marché de l'investissement à impact social dans le domaine de la conservation. Les 5 critères de sélection de projets sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alignement avec les stratégies mondiales de The Nature Conservancy - Flux de trésorerie significatifs pour l'impact - Projet de grande ampleur, tant en termes de conservation que de l'opportunité d'investissement - Reproductibilité de l'accord individuel - Projet prêt à utiliser le capital investi 		
Contacts	<p>NatureVest@tnc.org www.NatureVestTNC.org</p> <p>Justin Adams, Managing Director of Global Lands, jadams@tnc.org</p>		

Proparco		 GROUPE AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT	
Type d'organisme	Fonds d'investissement institutionnel	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Description et prestations	<p>Proparco est un fonds d'investissement de finance mixte du Groupe Agence Française de Développement, dont l'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence d'un secteur privé dynamique, innovant et responsable dans les pays en développement et émergents - Participer à la construction d'une croissance économique durable, à la création d'emplois - Participer à la réduction de la pauvreté et la lutte contre le changement climatique <p>Proparco appuie le développement d'entreprises actives sur les secteurs clés du développement. Un de ses champs d'action particulier est le domaine agricole à toutes les étapes de la chaîne de valeur, et pourrait inclure le secteur forestier.</p> <p>Proparco propose de l'investissement en capital (prise de participation directe ou indirecte) et de la dette (prêts longue durée de 3 à 100 millions d'euros jusqu'à 20 ans avec possibilité de différé, en complément de l'offre des banques commerciales locales et internationales). Les interventions s'accompagnent d'appui technique (financement d'études de faisabilité, audits à hauteur de 10 à 50 000€)</p> <p>Les interventions visent des projets rentables ayant des impacts sur le développement local, notamment en termes sociaux et environnementaux (notamment genre, changement climatique, biodiversité, etc.) et à effet d'entraînement (les financements ont vocation à démontrer la viabilité économique et financière des acteurs du secteur privé au Sud dans des activités et/ou des régions considérées à priori comme peu attractives par les investisseurs).</p>		
Contacts	https://www.proparco.fr/fr		

Les standards carbone

Les standards carbone permettent de certifier que les crédits carbone sont issus de projets de compensation qui respectent certaines règles environnementales et sociales. Ces règles varient d'un standard à un autre. Des crédits carbone peuvent être certifiés par plusieurs standards. Ils respectent alors les critères de chacun. Les principaux standards de base sont présentés ci-dessous. Ces standards peuvent être associés à un standard complémentaire qui valorise les bénéfices socio-économiques.

Il existe deux types de marchés carbone :

- Le marché de conformité : fait référence aux deux mécanismes de compensation mis en place lors des négociations du protocole de Kyoto : le Mécanisme de Développement Propre (MDP) et la Mise en Œuvre Conjointe (MOC). Ces dispositifs ont pour but de permettre aux États qui le souhaitent, de compenser une partie de leurs émissions en surplus par le biais d'investissements dans des projets de réduction d'émissions, réalisés dans des pays en voie de développement (MDP), ou dans des États de l'Annexe I ayant ratifié le protocole de Kyoto (MOC). Le marché de conformité permet l'échange de crédits carbone, soit directement issus des quotas alloués aux États ou aux entreprises, soit issus de ces projets MDP/MOC. Quelle que soit leur provenance, les crédits carbone échangés sur ce marché sont certifiés par les Nations Unies (source : ADEME).
- Le marché volontaire : plus souple, les crédits carbone échangés peuvent être enregistrés suivant les règles du MDP/MOC ou certifiés avec un standard volontaire, ou encore ne disposer d'aucun standard ou label. Ce marché est donc plus flexible mais peut aussi être moins fiable.


Cette section présente les standards et mécanismes applicables de manière très succincte. Une *Étude d'opportunité du mécanisme REDD+ pour le secteur forestier privé*, qui détaille de façon plus poussée le mécanisme REDD+ ainsi que les marchés carbone, est disponible au téléchargement sur le site internet de l'ATIBT¹⁰.


Les standards carbone et mécanismes applicables au secteur forestier sont décrits ci-après.


Standard	Type	Organisme	Page
Gold Standard	Volontaire	Gold Standard	39
Mécanismes de Développement Propre (MDP)	Conformité	CCNUCC (ONU)	40
Plan Vivo	Volontaire	Plan Vivo	41
REDD+	Volontaire	CCNUCC (ONU)	18 ¹¹
Verra – VCS	Volontaire	Verra	42


¹⁰ <https://www.atibt.org/fr/atibt-brochure-redd-012017-2/>

¹¹Le mécanisme REDD+ est avant tout un mécanisme institutionnel et est donc décrit dans la section correspondante. Il possède cependant un dispositif de crédits REDD qui peuvent être échangés sur les marchés de crédits carbone volontaire (Verra-VCS en particulier), d'où sa présence dans ce tableau.

 <p>Climate Security & Sustainable Development</p>	Gold Standard (GS)
Présentation	Le label Gold Standard (GS) a été mis en place par une collaboration de nombreuses ONG (dont WWF). Il exige des bénéfices sur le développement socioéconomique du pays où est implanté le projet de compensation avec notamment l'implication de la population locale.
Processus de validation	<ol style="list-style-type: none"> 1) Rédaction de rapports qui détaillent les caractéristiques du projet pour son éligibilité. 2) Le projet est ensuite évalué par un expert indépendant. 3) Réévaluation du projet un an après son enregistrement par un expert indépendant. 4) Si accord de l'expert, les crédits carbone labellisés GS sont attribués au projet.
Contacts	www.goldstandard.org

	Mécanismes de Développement Propre (MDP)
Présentation	<p>Le MDP (Mécanisme de Développement Propre) est un mécanisme de compensation du Protocole de Kyoto. C'est le seul label accepté sur le marché de conformité (avec le label MOC à destination des pays développés). Les projets associés sont développés dans les pays en développement par les pays industrialisés et validés par la CCNUCC (Convention Commune des Nations-Unies contre le Changement Climatique). C'est le plus haut niveau de certification. La plupart des autres standards son inspirés de celui-ci.</p> <p>Les projets forestiers sont très peu nombreux dans les projets MDP.</p>
Processus de validation	<ol style="list-style-type: none"> 1) Pour enregistrer un projet, un document spécifique (PDD ; Project Design Document) doit être d'abord élaborer. 2) Les calculs sont vérifiés par un consultant homologué par les Nations unies. 3) Le porteur de projet fait enregistrer son projet par les Nations unies. 4) La réalité des réductions générées par le projet doit alors être vérifiée tous les ans par un consultant homologué par les Nations unies. 5) Les crédits carbone sont attribués par l'ONU sur la base du rapport de vérification.
Contacts	cdm.unfccc.int/

 <p>Plan Vivo Improving livelihoods, restoring ecosystems</p>	<p>Plan Vivo</p>
<p>Présentation</p>	<p>Le standard Plan Vivo certifie des projets qui, en plus de capter du carbone, ont un impact positif local sur les plans environnementaux, sociaux et économiques. Ces bénéfices peuvent toucher à la fois : la biodiversité, la lutte contre la pauvreté et la mise en place de moyens de subsistance durables, la restauration de zones dégradées et l'adaptation des écosystèmes au changement climatique.</p>
<p>Processus de validation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Un document spécifique (PDD) doit être d'abord élaboré. 2) Le projet est ensuite validé par un expert indépendant. 3) Si accord de l'expert, le projet est enregistré sous le standard Plan Vivo 4) Un rapport annuel. 5) Chaque année, un rapport du projet est écrit et aboutit à la publication de certificats Plan Vivo. 6) Une vérification du projet est effectuée au moins tous les 5 ans.
<p>Contacts</p>	<p>www.planvivo.org</p>

 <p>Standards for a Sustainable Future</p>	<p>Verra - Verified Carbon Standard (VCS)</p>
<p>Présentation</p>	<p>Le Verified Carbon Standard (VCS), nouvellement acquis par Verra, est le label de certification de projets de compensation carbone volontaire le plus utilisé (47% du marché volontaire). Cette certification a été mise en place par différentes organisations non-gouvernementales telles que le Climate Group ou le World Economic Forum.</p> <p>Verra-VCS est complété par les standards Climate, Community & Biodiversity qui permettent de promouvoir les démarches des projets vis-à-vis des communautés et de la biodiversité.</p>
<p>Processus de validation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Rédaction de la fiche descriptive du projet. Un format est imposé par le label. Cette fiche reprend les grands principes du label : additionalité, mesurabilité, permanence et réalité des émissions. 2) Le projet est ensuite validé par un auditeur accrédité. Celui-ci fournit alors deux rapports : un rapport de validation de la démarche puis un rapport de vérification périodique des émissions. 3) La candidature est transmise à l'opérateur du VCS et vérifiée. 4) Les crédits carbone VCU (Verified Carbon Units) sont attribués.
<p>Contacts</p>	<p>verra.org/project/vcs-program/</p>

Les partenaires et outils techniques


Des centres de recherche, entreprises, associations ou ONG peuvent accompagner techniquement les porteurs de projets de plantations de bois d'œuvre du secteur privés. Cette section est divisée en 3 parties :


- Les centres de recherche, associations et organismes de la société civile (ci-dessous).
- Les partenaires et bureaux d'études techniques du secteur privé (p.48).
- Les outils techniques hors certifications (p.48).


Les centres de recherche, associations et organismes de la société civile

Certains partenaires techniques issus de la recherche, de la société civile et/ou parties prenantes du développement de projets de plantations sont listés ci-dessous (par ordre alphabétique). Cette liste ne comprend qu'une sélection indicative d'acteurs reconnus et n'est évidemment pas exhaustive.

Organisme	Type d'organisme	Cameroun	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	RDC	Page
CIRAD	Centre de recherche	X	X	X	X	X	44
Nature+	Association	X	X		X	X	45
Nitidae	Association			X			46
WWF	ONG	X	X		X	X	47

CIRAD			
Type d'organisme	Centre de recherche	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Description et prestations	<p>Le CIRAD est un organisme français de recherche spécialisé dans l'innovation et le développement agricole. Il accompagne, entre autres, les acteurs de la filière bois tropicale, et plus particulièrement d'Afrique Centrale, en leur apportant des connaissances techniques sur l'ensemble de la filière : de la sylviculture aux marchés locaux, nationaux et internationaux du bois.</p> <p>De plus, le CIRAD a développé avec ONF International, ETH, l'Université d'Edinburgh et forest research, un outil d'aide à la décision appelé Forland (voir l'encart p.49).</p> <p>En général, le CIRAD a l'habitude de travailler avec le secteur privé, et est l'une des références internationales en matière d'agronomie et de foresterie tropicale.</p>		
	<p>Dispositif technique : ForestInnov</p> <p>Consortium entre le CIRAD, la SODEFOR, l'INP-HB, le CNRA, et les universités d'Oxford, de Ghent et de Munchen.</p> <p>Géographies d'intervention : Côte d'Ivoire</p> <p>L'objectif de ce projet est d'augmenter les connaissances sur les essences autochtones et les mélanges issus de ces essences afin d'améliorer la productivité des forêts plantées et de subvenir aux besoins en bois de la population tout en restaurant les écosystèmes forestiers.</p> <p>Ce projet a trois objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre d'un démonstrateur essences locales et mélanges d'essences • Constituer une base de données actualisée sur les espèces d'arbres autochtones • Diffuser les nouveaux itinéraires techniques <p>Le démonstrateur est en place à Adzopé sur une parcelle de 25 hectares divisée en 50 placeaux reboisés avec des mélanges d'essences. 16 essences locales y ont été implantées. Ce démonstrateur est visitable par le public. Le projet bénéficie à l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois locale en apportant des connaissances cruciales en matière de sylviculture. Le démonstrateur connaît déjà un large succès auprès de toutes les parties prenantes de la filière bois, des petits planteurs aux industriels.</p> <p>https://forestinnov.cirad.fr/produits/demonstrateur</p>		
Contacts	www.cirad.fr		

Nature+			
Type d'organisme	Association à but non lucratif	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Gabon, RDC
Description et prestations	<p>Depuis plus près de 20 ans, l'association sans but lucratif belge Nature+ est spécialisée dans la gestion durable des ressources naturelles, principalement celles des forêts d'Afrique centrale.</p> <p>Composée d'une dizaine d'experts forestiers, elle intervient notamment dans le domaine de l'assistance technique aux exploitants forestiers engagés dans un processus de certification forestière, en particulier l'aménagement durable des concessions forestières, l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR), les Hautes Valeurs de Conservation (HVC) et le suivi des volets faune et social.</p> <p>En amont et en aval de l'exploitation forestière, Nature+ intervient dans les domaines de la recherche appliquée (dynamique des peuplements forestiers, traçabilité génétique, etc.) et de la sylviculture (mise en place de pépinières, enrichissements forestiers, etc.) afin de développer, à court et moyen termes, des outils et stratégies pertinentes d'aménagement forestier ou de conservation des ressources forestières.</p> <p>Elle travaille en étroite collaboration avec le groupe d'étude des Forêts d'Afrique Centrale de Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège, Belgique) et propose des interventions ciblées reposant sur des bases scientifiques solides.</p> <p>Dispositif technique : Guide technique de sylviculture tropicale par Nature+</p> <p>Sous un financement du PPECF, Nature+ et ses partenaires rédigent actuellement un guide technique de capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur le reboisement en essences locales dans les forêts du Bassin du Congo. Ce guide, qui sera disponible et public fin 2020, apportera des connaissances sur la sylviculture d'une cinquantaine d'essences locales d'Afrique Centrale et de l'Ouest, développant, entre autres, des informations sur l'intérêt d'un programme sylvicole, le choix des essences, la collecte des semences, la mise en place et la conduite des pépinières, l'installation des plantations et leur conduite selon l'espèce, et les coûts y afférant.</p>		
Contacts	www.natureplus.be Charles BRACKE : c.bracke@natureplus.be +32 81622636		

Nitidæ		 nitidæ <small>Filières & territoires</small>	
Type d'organisme	Association à but non lucratif	Géographies d'intervention	Côte d'Ivoire
Description et prestations	<p>Nitidæ conduit des projets et fournit une expertise technique aux entreprises qui souhaitent atténuer leur impact sur l'environnement et stimuler le développement économique local en lien avec les organisations de producteurs.</p> <p>L'association souhaite préserver les écosystèmes forestiers en accompagnant les entreprises vers une exploitation durable de leurs forêts.</p> <p>Nitidæ effectue également des mesures d'impact des projets REDD+ afin de permettre une valorisation monétaire de ces projets.</p> <p>L'équipe accompagne également les propriétaires qui le souhaitent à la sécurisation foncière de leurs terres grâce à un programme de certification foncière (voir plus bas, partie « outils techniques »).</p> <p>Dispositif technique : Certification foncière dans le cadre du Programme PAMOFOR financé par la Banque mondiale</p> <p>En Côte d'Ivoire, l'équipe de Nitidæ accompagne les propriétaires qui le souhaitent à la sécurisation foncière de leurs terres grâce à un programme de Certification foncière dans le cadre du Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR) financé par la Banque mondiale.</p> <p>Dans le cadre du projet REDD+ de la Mé, Nitidæ a déjà permis la délimitation de 6 territoires villageois et la délivrance de certificats fonciers sur 2 000 ha d'espaces boisés.¹²</p>		
Contacts	www.nitidæ.org		

¹² <https://www.nitidæ.org/actions/projet-redd-de-la-me-lutte-contre-la-deforestation-et-la-degradation-des-forets-de-la-me>

WWF		 WWF	
Type d'organisme	ONG	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Gabon, RDC
Description	<p>Le WWF (World Wide Fund for Nature - Fonds mondial pour la nature) est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de près de 6 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.</p> <p>Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 220 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action.</p>		
Interventions spécifiques	<p>Le WWF peut être un partenaire financier, technique et/ou promotionnel pour des projets à vocation d'impact environnemental et social.</p> <p>Pour l'instant, WWF travaille directement et indirectement avec le secteur privé forestier, par exemple en partenariat avec certains acteurs privés de taille importante (comme IKEA)¹³, ou encore comme partenaire technique sur des questions liées aux communautés ou à la biodiversité avec des concessionnaires privés certifiés, comme c'est déjà le cas au Gabon par exemple.</p>		
Contacts	http://wwf.panda.org		

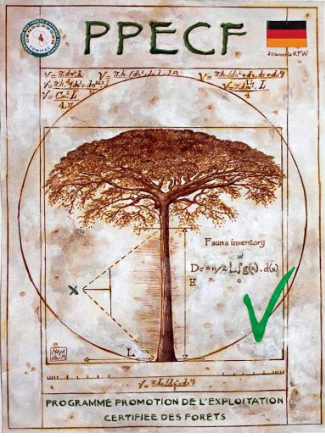
¹³ https://www.ikea.com/ms/en_JP/about_ikea/pdf/co-op_fact_sheet.pdf


Les outils techniques (hors certifications)

Certains outils sont développés pour aider techniquement les porteurs de projets à mieux appréhender leurs plantations que ce soit au niveau de la planification (certification foncière, choix et connaissances des essences, recherche de financements, etc.), qu'au niveau du suivi ou de la certification. Une liste (non-exhaustive) des différents outils identifiés est présentée ci-dessous (par ordre alphabétique). Certains outils sont présentés dans les encarts décrivant les organismes qui les portent.

Outil	Type d'outil	Organisme	Cameroun	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	RDC	Page
Programme PAMOFOR	Certifications foncières	Banque mondiale / Nitidae			X			46
ForestInnov	<ul style="list-style-type: none"> Parcelles de démonstration Guide technique 	CIRAD, SODEFOR, INP-HB, CNRA, Univ Oxford, Univ Ghent, Univ Munchen			X			44
Forland	Ingénierie territoriale et webmapping	ONFi, CIRAD, ETH, Université d'Edinburgh et forest research	X	X	X	X	X	49
Guide de sylviculture	Guide technique	Nature+	X	X	X	X	X	45
PPECF	Appui technique et aux démarches de certification	KFW – COMIFAC	X	X		X		50
TerraMatch	Outil de recherche de bailleurs de fonds	WRI	X	X	X	X	X	51

Forland			
Organisme	ONF International, CIRAD, ETH, Université d'Edinburgh et forest research. La marque Forland s'est développée à travers le projet Forland Restauration soutenu par l'EIT Climate-KIC.	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Description	<p>Forland est un outil d'aide à la décision et de monitoring des territoires forestiers à des fins de conservations, restauration ou aménagement durable. Il se compose d'une plateforme en ligne pour visualiser le territoire, modéliser les changements possibles et suivre l'évolution de l'usage des sols, et de services associés pour mobiliser les parties prenantes et accompagner les décideurs à chaque étape de leur projet.</p> <p>Cet outil est développé par l'ONF International, le CIRAD, ETH, l'Université d'Edinburgh et forest research. La marque Forland s'est développée à travers le projet Forland Restauration soutenu par l'EIT Climate-KIC.</p> <p>Forland peut aider les plantations de bois d'œuvre sur 3 volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La remontée en ligne et géolocalisée des données collectées sur le terrain : production, événement non planifié, avancée de la plantation 2) Le suivi de la déforestation ou autre modification de l'usage des sols par imagerie satellite 3) L'aide à la planification du territoire participative ou à la consultation ou mobilisation plus engagées des parties prenantes pour construire l'acceptabilité du projet. 		
Contacts	contact@forland.io www.forland.io		

Dispositif technique : PPECF - Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts			
Organisme	KFW – COMIFAC	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Description	<p>Le programme pour la promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) dans les pays du bassin du Congo est issu d'une convention de financement entre la KFW et la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui a été signée le 4 janvier 2012.</p> <p>Ce programme permet de promouvoir la certification forestière (certification de légalité et de gestion durable) et soutient financièrement et techniquement les entreprises qui souhaitent se diriger vers la certification en évaluant le chemin qui leur reste à faire pour être certifié et en les aidant financièrement (analyse technique, honoraires, formation, etc.).</p>		
Contacts	www.ppecf-comifac.com (requêtes de coaching directement via le site web)		

TerraMatch			
Organisme	World Resources Institute (WRI)	Géographies d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Description	<p>Le World Resources Institute (WRI) est un institut de recherche international qui travaille sur la préservation des ressources naturelles, dont les forêts. C'est à travers leurs études qu'ils ont remarqué le réel besoin de créer un système simple qui aide à faire correspondre les projets d'arboriculture aux financeurs potentiels de ces projets. C'est ainsi qu'est né la plateforme TerraMatch qui permet de relier ces deux mondes. Cette plateforme est basée sur un algorithme unique qui associe les critères des bailleurs de fonds (comme la géographie ou le type de terrain) aux projets approuvés.</p> <p>Le fonctionnement est simple. Chacun de leurs côtés, les monteurs de projets et les bailleurs de fonds créent un profil avec, pour les premiers, les caractéristiques du projet et pour les seconds, leurs critères de préférences. Les données sont ensuite vérifiées et l'algorithme de TerraMatch permet aux bailleurs de fonds de chercher des projets qui correspondent à leurs critères. De leurs côtés, les porteurs de projets peuvent également chercher des fonds qui correspondent à leurs besoins. Les porteurs de projets et bailleurs de fonds peuvent ensuite entrer en contact et les financeurs peuvent suivre l'avancée du projet sur la plateforme.</p> <p>La plateforme disponible sur terramatch.org est encore dans sa version beta.</p>		
Contacts	<p>TerraMatch@wri.org https://www.terramatch.org/ (version beta au 15 avril 2020) https://wriorg.s3.amazonaws.com/s3fs-public/uploads/terra-match-2-pager-french.pdf</p>		

Les partenaires et bureaux d'études techniques du secteur privé

Le tableau ci-dessous présente à titre indicatif certains cabinets d'ingénierie et bureaux d'études techniques spécialisés dans le secteur forestier actifs dans les pays-cibles du Guide.

Important : cette liste n'a pas vocation à être exhaustive mais seulement à présenter certains organismes reconnus. Il existe d'autres BET et partenaires techniques compétents sur le secteur forestier actifs en Afrique de l'Ouest et dans le Bassin du Congo.

Organisme	Type d'organisme	Site web / contact
FORM INTERNATIONAL	Bureau d'études, gestion et services forestiers	www.forminternational.nl
FRM Ingénierie	Bureau d'études, gestion et services forestiers	www.frm-france.com
Global Forest Environment Consulting	Bureau d'études (Gabon)	marius.kombila@gfec-gabon.com
Kinomé	Bureau d'études	kinome.fr
ONF International	Bureau d'études	www.onfinternational.org
Oréade-Brèche	Bureau d'études	www.oreade-breche.fr
Pur Projet	Opérateur de projets de reboisement (mécénat, compensation)	www.purprojet.com
Sylvafrica	Bureau d'études (Gabon)	laurent.teillier@sylvafrica.com
Terea	Bureau d'études (Cameroun, Gabon)	www.terea.net

Les certifications forestières

Les certifications forestières ont pour but de renseigner le consommateur sur la bonne gestion des forêts dont sont issus les bois. On trouve deux types de certifications :

- Des certifications de gestion durable des forêts
- Des certifications de légalité du bois

Ensemble, ces deux types de certifications contribuent à faire évoluer la filière forêt-bois vers une gestion durable.

Les consommateurs, distributeurs et États importateurs sont maintenant sensibilisés à ces questions de gestion durable et de légalité. Ils sont donc soucieux de l'origine des bois qu'ils achètent et de leurs conditions de production.

Les certifications de gestion durable des forêts


Un premier groupe de certification permet d'attester de la gestion durable et responsable des forêts. Ces certifications permettent de promouvoir une gestion forestière qui tient en compte les facteurs économiques, environnementaux et sociaux et d'informer le consommateur sur la production du bois qu'il achète.

Il existe deux systèmes principaux de certifications : FSC (Forest Stewardship Council) et PAFC (Pan-African Forest Certification).


Alors que la certification FSC est présente sur l'ensemble des pays de l'étude, la certification PAFC n'est, elle, implantée que dans 3 pays : Cameroun, Congo et Gabon (tableau 1).

Pays	FSC	PAFC
Cameroun	X	X
Congo	X	X
Côte d'Ivoire	X	
Gabon	X	X
RDC	X	

Tableau 1. Pays d'applicabilité des certifications FSC et PAFC


FSC – Forest Stewardship Council	
Géographie d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Présentation :	Le label de certification FSC est un label environnemental. Il a pour but de garantir que le bois produit (bois ou produit bois) provient de forêts gérées de façon durable et d'un processus de fabrication responsable, c'est-à-dire, respectant des critères à la fois environnementaux, économiques et sociaux. La certification FSC permet également aux entreprises de la filière forêt-bois de montrer qu'elles s'engagent pour une gestion plus responsable des forêts. Elle s'applique à tous les types de forêts.
Démarche d'obtention :	Un audit est effectué par une tierce partie accréditée et indépendante. Les règles de gestion à suivre sont décrites par les « principes et critères » FSC. Par la suite, chaque audit est vérifié par le système d'accréditation international.
Critères d'obtention :	Cahier des charges de 10 principes ¹⁴ : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des lois et des principes FSC - Propriété foncière clairement définie - Droits des peuples autochtones respectés - Maintien ou amélioration du bien-être social et économique des travailleurs et des communautés locales - Prise en compte des différentes prestations de la forêt dans la gestion - Pas d'impact environnemental, maintien de la biodiversité - Plan de gestion écrit et mis à jour - Suivi et évaluation des forêts - Conservation ou augmentation des attributs des forêts à haute valeur de conservation - Plantations planifiées et en conformité avec les principes
Durée de certification :	5 ans
Vérification :	Annuelle
Contacts :	fsc.org/en


¹⁴ <https://africa.fsc.org/fr-cd/certification/les-principes-et-critres-fsc>


Pan-African Forest Certification (PAFC)	
Géographie d'intervention	Cameroun, Congo, Gabon
Présentation	<p>PAFC est une initiative de plusieurs organisations africaines membres de l'Alliance PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières). PAFC est une certification régionale basée sur les exigences de PEFC mais adapté au contexte du bassin du Congo. Il vise à attester de la bonne gestion des forêts et de la traçabilité des bois et produits bois.</p> <p>Le projet est mis en œuvre par l'ATIBT. Cette certification n'est mise en place que dans trois pays : Cameroun, Gabon et République du Congo.</p>
Démarche d'obtention	Un audit initial de certification est effectué par un organisme accrédité et indépendant.
Critères d'obtention	Les principes à suivre sont inscrits dans les guides nationaux de chaque pays
Durée de certification	5 ans
Vérification	Annuelle
Contacts	www.pafo-certification.org

Les certifications de légalité du bois

Des mesures strictes sont actuellement mises en place pour garantir la légalité des bois. Des certificats sont alors élaborés pour attester de la bonne provenance de ceux-ci et ainsi éviter des pratiques non convenables.

	OLB (Origine et Légalité des Bois) – Bureau Veritas
Géographie d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Présentation	Le label OLB a été développé par le bureau Veritas. Il garantit la légalité des achats bois. Il comprend un certificat à destination des gestionnaires et exploitants forestiers et un certificat de chaîne de contrôle à destination des industriels et négociants.
Démarche d'obtention	Un pré-audit puis un audit initial sont effectués par BV (Bureau Veritas) après réception des documents nécessaires par l'entreprise.
Critères d'obtention	Les critères, disponibles en détail dans le référentiel OLB pour les entreprises forestières, sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des lois - Contrôle des activités illégales - Traçabilité des bois depuis la forêt - Fonctionnement du système (bonne organisation, responsabilité, documentation) - Vente et facturation de produits (identification des produits et documentation)
Durée de certification	5 ans
Vérification	Annuelle avec des contrôles inopinés
Contacts	www.bureauveritas.fr/besoin/certification-olb

	TLV (Timber Legality Verification)
Géographie d'intervention	Côte d'Ivoire, a priori applicable dans les autres pays du Bassin du Congo
Présentation	La norme TLV a été élaborée par Control Union. Elle démontre la prise en compte de la légalité des bois produits par l'entreprise. Cette certification est alignée sur la réglementation de l'Union Européenne sur le bois ainsi que sur la loi Lacey aux États-Unis.
Démarche d'obtention	Un audit initial est effectué par Control Union.
Durée de certification	5 ans
Vérification	Annuelle
Contacts	certifications.controlunion.com/fr/certification-programs/certification-programs/tlv-timber-legality-verification certifications@controlunion.com

	LegalSource™
Géographie d'intervention	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC
Présentation	La certification LegalSource est mise en place par NEPCon et permet de démontrer que les organisations certifiées minimisent les risques de production de bois d'origine illégale. Cette certification suit les réglementations principales en vigueur dans l'UE, aux États-Unis et en Australie.
Démarche d'obtention	Après une demande initiale à NEPCon, un accord de certification est signé avec l'organisation. À la suite de cela, un audit est effectué. Après évaluation de l'organisation, et si celle-ci répond aux critères d'exigence, la certification est attribuée.
Durée de certification	5 ans
Vérification	Au moins 4 audits de vérification sont effectués sur les 5 ans.
Contacts	www.nepcon.org

Ce Guide a été élaboré par ONF International et le CIRAD, avec l'assistance de l'ATIBT, dans le cadre du projet FLEGT-REDD, et a été réalisé avec le soutien financier du FFEM. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du FFEM.



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) est un instrument financier de la politique française de coopération et de développement, dédié à la protection de l'environnement. Sa mission est de cofinancer des projets à forte composante environnementale, dans les pays en développement et émergents. Depuis 1994, il intervient dans six domaines de l'environnement mondial : biodiversité, changement climatique, eaux internationales, dégradation des terres, polluants chimiques, couche d'ozone stratosphérique. Son pilotage est assuré par un comité interministériel (finances, affaires étrangères, environnement, recherche, agriculture) et l'Agence Française de Développement (AFD). Son secrétariat et sa gestion financière sont confiés à l'AFD. Entre 1994 et 2018, le FFEM a cofinancé 333 projets dans 120 pays, dont 70% sont situés en Afrique et en Méditerranée.

www.ffem.fr | twitter.com/ffem_fr | www.youtube.com/channel/UCo0G52i3AIPdwsdpII47hA : ffem@afd.fr



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

L'ATIBT, créée en 1951 à la demande de la FAO et de l'OCDE, assure la promotion du développement d'une filière durable, éthique et légale des bois tropicaux en tant que matière première naturelle, renouvelable et essentielle pour le développement socio-économie des pays producteurs. L'association a pour ambition d'accroître la contribution des forêts au développement durable des pays tropicaux forestier et soutenir l'accès aux marchés des bois tropicaux issus d'une exploitation légale. L'ATIBT est le référent technique et scientifique de la ressource bois tropical, l'interlocuteur privilégié des professionnels de la filière, leur représentant auprès des différentes parties prenantes et un gestionnaire de programmes internationaux en faveur des forêts tropicales

Jardin d'Agronomie Tropicale de Paris – 45bis, avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent-sur-Marne CEDEX – FRANCE | +33(0)1 43 94 72 64 | www.atibt.org



ONF International est la filiale de l'Office National des Forêts (ONF), créée pour promouvoir le savoir-faire français en matière de gestion forestière à l'international. ONFI intervient depuis plus de 20 ans en Europe, Amérique Latine, Afrique et Asie au travers de missions d'expertise, d'assistance technique ou de formations sur un large éventail de thématiques : gestion des forêts naturelles, plantations (forestières et agroforesterie), changement climatique et REDD+, cartographie et télédétection, gestion des risques naturels, aires protégées / écotourisme, gestion intégrée de territoires ou biomasse énergie.

www.onfinternational.org | contact@onfinternational.com | Jardin d'Agronomie Tropicale de Paris – 45bis, avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent-sur-Marne CEDEX – FRANCE | +33 (0) 143947219



LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le CIRAD est un organisme français de recherche spécialisé dans l'innovation et le développement agricole. Il accompagne, entre autres, les acteurs de la filière bois tropicale, et plus particulièrement d'Afrique Centrale, en leur apportant des connaissances techniques sur l'ensemble de la filière : de la sylviculture aux marchés locaux, nationaux et internationaux du bois. En général, le CIRAD a l'habitude de travailler avec le secteur privé, et est l'une des références internationales en matière d'agronomie et de foresterie tropicale.

www.cirad.fr | Avenue Agropolis, 34398 Montpellier Cedex 5, France | +33 4 67 61 58 00